



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 10 août 2017 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Manon Robitaille, Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume  
Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes. Karine Gauthier

Benoît Ferland, directeur général  
Jacques Robichaud, greffier

---

1. **Séance ordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30.  
Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2017-08-10.151

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE**

1.2 **Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes**

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 **Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2017**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2017, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

2017-08-10.152

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2017, tel que déposé.

**ADOPTÉE**



2017-08-10

2. Affaires du Conseil

2.1 Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC de Deux-Montagnes – Margaret Lavallée

IL EST

Proposé par monsieur Denis Martin  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
Et unanimement résolu

2017-08-10.153

DE NOMMER madame Margaret Lavallée à titre de mairesse suppléante et de substitut du maire à la MRC de Deux-Montagnes, à compter du 11 août 2017 jusqu'au 16 novembre 2017 inclusivement.

ADOPTÉE

2.2 Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil – Margaret Lavallée

CONFORMÉMENT aux articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, Mme Margaret Lavallée, membre du conseil, dépose sa déclaration des intérêts pécuniaires.

2.3 Versement d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, adjointe à la direction générale, datée du 19 juillet 2017 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Et unanimement résolu

2017-08-10.154

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Club des Lions / levée de fonds	200 \$
Fleurir Deux-Montagnes / prix aux gagnants	600 \$

DE DÉCRÉTER que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02. 111.00.970.

ADOPTÉE

2.4 Boisé des Manoirs de la Gare – Désignation pendant 20 ans à titre d'espace vert

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement d'emprunt n° 1296 pour l'acquisition du lot 3 895 111 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT que le remboursement de ce règlement est uniquement à la charge des propriétaires des condos de la rue des Manoirs.



IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

2017-08-10.155

DE DÉSIGNER les lots 3 895 111 et 1 972 870 du cadastre du Québec à titre d'espace vert, et ce, pour une période de 20 ans.

**ADOPTÉE**

**2.5 Demande de dérogation au MAMOT concernant le décret 777-2017**

CONSIDÉRANT les inondations survenues à Deux-Montagnes au printemps 2017

CONSIDÉRANT le décret gouvernemental 777-2017, adopté le 19 juillet et modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

CONSIDÉRANT que les articles 7 et 10 de ce décret prévoient la possibilité pour une municipalité de présenter une demande de dérogation collective pour un secteur donné

CONSIDÉRANT qu'un secteur résidentiel important de la Ville de Deux-Montagnes, faisant partie de l'aire TOD de la gare Grand-Moulin, serait dévitalisé en appliquant la norme stricte de non-reconstruction lorsque les dommages dûs aux inondations dépassent 50 % de la valeur de la propriété étant donné qu'il est désigné pour l'instant comme faisant partie d'une zone de grand courant (0-20 ans)

CONSIDÉRANT que l'ensemble de ce secteur n'aurait pas subi de dommage si le niveau des inondations était demeuré égal ou en deçà de la cote de récurrence d'inondation 20-100 ans

CONSIDÉRANT que le secteur délimité répond aux conditions prévues dans l'article 10 du décret 777-2017

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2017-08-10.156

La Ville de Deux-Montagnes demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une dérogation collective afin de permettre la reconstruction dans le secteur délimité par les rues et adresses suivantes :

- \* 11<sup>e</sup> Avenue entre les # civiques 100 et 84
- \* 12<sup>e</sup> Avenue entre les # civiques 112 et 70
- \* 13<sup>e</sup> Avenue entre les # civiques 69 et 32
- \* 14<sup>e</sup> Avenue entre les # civiques 94 et 90
- \* 15<sup>e</sup> Avenue entre les # civiques 84 et 68

**ADOPTÉE**



2017-08-10

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Commission circulation et toponymie du 7 juillet 2017

4. Règlements municipaux

4.1 Adoption – Règlement n°1605 – Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, le stationnement et la signalisation (n° 1125.01)

---

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 13 juillet 2017 et qu'un projet de règlement a été présenté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de prévoir :

- de réglementer l'utilisation de la voie cyclable sur le chemin d'Oka;
- d'interdire le stationnement sur le boul. Deux-Montagnes, entre les adresses 624 à 628 ;
- de limiter à 4 heures le stationnement sur la rue Gagnier, entre le boul. Deux-Montagnes et la rue Lepage, entre 7h et 17h du lundi au vendredi, des deux (2) côtés.

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable  
Et unanimement résolu

2017-08-10.157

D'ADOPTER le Règlement n°1605 intitulé « Règlement modifiant le Règlement n° 1125.01 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.2 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 139 661 \$ pour les travaux de drainage des eaux pluviales, de pavage et d'éclairage de rue de la Place Fournier ( Règl. n° 1600)

---

Monsieur Michel Mendes donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 139 661 \$ pour les travaux de drainage des eaux pluviales, de pavage et d'éclairage de rue de la Place Fournier.( Règl. n° 1600)

Monsieur Michel Mendes présente le projet de règlement qui aura pour objet de prévoir que la taxe qui sera exigée et prélevée sera une compensation d'un montant égal pour chaque immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation.



Administration

5. Finances

5.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Juillet 2017

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de juillet 2017 et montrant un total de :

- Fonds général : 1 583 625,21 \$
- Fonds de dépenses en immobilisations : 166,71 \$

6. Ressources humaines

6.1 Confirmation de permanence – Directeur des loisirs et du développement communautaire

CONSIDÉRANT que Monsieur Mario Quesnel a terminé sa période de probation ;

CONSIDÉRANT que son poste est nécessaire au bon fonctionnement de la ville de Deux-Montagnes;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

2017-08-10.158

DE CONFIRMER la permanence de Monsieur Mario Quesnel, à titre d'employé-cadre permanent, au poste de Directeur des loisirs et du développement communautaire.

ADOPTÉE

6.2 Confirmation de permanence – Directeur adjoint au service de sécurité des incendies

CONSIDÉRANT que Monsieur Norbert Vendette a terminé sa période de probation ;

CONSIDÉRANT que son poste est nécessaire au bon fonctionnement de la ville de Deux-Montagnes;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Et unanimement résolu

2017-08-10.159

DE CONFIRMER la permanence de Monsieur Norbert Vendette, à titre d'employé-cadre permanent, au poste de Directeur adjoint au service de sécurité des incendies.

ADOPTÉE



2017-08-10

6.3 Lettres d'entente avec le syndicat des cols blancs - SCFP-1620-2017-02, 03, 04 et 05 - Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la nécessité de signer des lettres d'entente ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

2017-08-10.160

DE SIGNER avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 1620, les lettres d'entente n°1620-2017-02, 03, 04 et 05; le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, les lettres d'entente.

ADOPTÉE

Service aux citoyens

7. Urbanisme

7.1 Demandes de dérogations mineures

\* *Avant la présentation des demandes de dérogations mineures, madame Karyne Gauthier déclare avoir un intérêt direct dans la demande de dérogation pour l'immeuble situé au 28, 9<sup>e</sup> avenue. Madame Gauthier s'abstient de participer aux délibérations et de voter à l'égard de cette demande de dérogation.*

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures déposées à l'égard des propriétés mentionnées à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées n'auraient pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

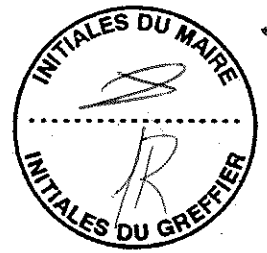
CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable  
Et unanimement résolu

2017-08-10.161

D'accorder les demandes de dérogations mineures à l'égard des propriétés suivantes :



N°	Adresse des immeubles	Nature des dérogations
A)	28, 9 <sup>e</sup> avenue	D'autoriser la construction d'un bâtiment trifamilial avec une largeur de 7,15m au lieu de 8,7m.
B)	659, rue Bromont (Lot 1 975 170)	Régulariser l'implantation de la résidence existante : - avec une marge latérale droite de 1,15m au lieu de 1,25m; - avec une marge latérale gauche de 1,22m au lieu de 1,25m; - avec une marge latérale totale de 2,37m au lieu de 3m.
C)	970, rue Ovila-Forget (Lot 1 974 799)	Régulariser l'implantation de la résidence existante avec une marge latérale droite de 2,5m au lieu de 3m;  Régulariser l'implantation du patio à une distance de 0,4m de la ligne de lot arrière au lieu de 1m.
D)	2101, rue du Belvédère	Autoriser l'implantation d'un garage détaché en cours arrière : - avec une marge latérale de 0,9m au lieu de 1,5m; - avec une marge arrière de 0,9m au lieu de 2m.

**ADOPTÉE****8. Travaux publics****8.1 Adjudication de contrat pour le débranchement de puisards du réseau d'égout sanitaire (GT2017-014)**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le débranchement de puisards du réseau d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT que les 3 plus bas soumissionnaires sont ;

Fournisseurs	Montant
Excavation P. Dupras Inc.	196 744,07 \$
Uniroc Construction inc.	299 757,53 \$
Réhabilitation Du O inc.	455 000,00 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Pelletier directeur adjoint de la Gestion du Territoire, en date du 18 juillet 2017 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu



2017-08-10

2017-08-10.162

D'ACCORDER le contrat pour le débranchement de puisards du réseau d'égout sanitaire à *Excavation P. Dupras inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 196 744,07 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2017-014). Le contrat est à prix unitaire et forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.415.00.721.

**ADOPTÉE**

**8.2 Adjudication de contrat pour la fourniture de pompes pour la station de pompage de la 11<sup>e</sup> avenue (GT2017-015)**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de pompes pour la station de pompage de la 11<sup>e</sup> avenue;

CONSIDÉRANT qu'un fournisseur a déposé une soumission ;

Fournisseurs	Montant
Pompaction Inc.	94 681,73 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Pelletier directeur adjoint de la Gestion du Territoire, en date du 20 juillet 2017 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

2017-08-10.163

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture de pompes pour la station de pompage de la 11<sup>e</sup> avenue, à *Pompaction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 94 681,73 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2017-015). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.417.00.725.

**ADOPTÉE**

**8.3 Adjudication de contrat pour la fourniture d'un groupe électrogène pour la station de pompage de la 11<sup>e</sup> avenue (Appel d'offres GT2017-017)**

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres par invitation pour la fourniture d'un groupe électrogène pour la station de pompage de la 11<sup>e</sup> avenue;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseur	Montant
Génératrices Drummond /division Wajax	74 043,90 \$
Drumco Énergie Inc.	74 555,54 \$





CONSIDÉRANT le rapport du directeur adjoint de la Gestion du Territoire, monsieur Martin Pelletier, daté du 18 juillet 2017 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Et unanimement résolu

2017-08-10.164

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture d'un groupe électrogène pour la station de pompage de la 11<sup>e</sup> avenue à *Généralités Drummond/division Wajax*, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 74 043,90 \$, selon le bordereau de soumission de l'appel d'offres GT2017-017. Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée au Fonds de roulement remboursable sur 5 ans.

**ADOPTÉE**

**9. Loisirs et services communautaires**

**9.1 Signature du protocole d'entente entre l'Association du hockey mineur du lac des Deux-Montagnes (AHMLDM) et la Ville de Deux-Montagnes**

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente est d'une durée de cinq ans entre l'AHMLDM et la Ville de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que les parties reconnaissent que le hockey répond à un besoin réel de la communauté et l'importance de maintenir une structure permettant sa pratique sur le territoire des Laurentides;

CONSIDÉRANT qu'il est important d'établir des paramètres précis de fonctionnement liant les deux parties dans la poursuite des activités de hockey sur le territoire des Laurentides;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable  
Et unanimement résolu

2017-08-10.165

DE SIGNER avec l'Association de hockey mineur du Lac des Deux-Montagnes, l'entente concernant l'organisation du hockey mineur pour les années 2017 à 2021 : le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

**ADOPTÉE**

**9.2 Versement d'aide financière - Club informatique 64 Nord Deux-Montagnes**

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur du service des loisirs et développement communautaire, daté du 31 juillet 2017 ;

IL EST



2017-08-10

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2017-08-10.166

D'ACCORDER une aide financière de 300\$ au club informatique 64 Nord Deux-Montagnes pour souligner leur 30<sup>e</sup> anniversaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02. 719.00.991.

**ADOPTÉE**

**9.3 Versement d'aide financière - Athlètes de performance**

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur du service des loisirs et développement communautaire, daté du 31 juillet 2017 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

2017-08-10.167

D'OCTROYER une aide financière de 150 \$ à Jean-Philippe Bélair, pour sa participation au Championnat du monde de demi-ironman au Tennessee en septembre prochain;

D'OCTROYER une aide financière de 150 \$ à Jacob Chevalier, pour sa participation à l'équipe Bantam AAA des Seigneurs des Mille-îles ;

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02.719.00.991.

**ADOPTÉE**

**10. Période de questions (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19h50.  
Neuf citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h40.

**11. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40 par le maire.

Denis Martin, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Greffier et directeur des services juridiques